



CC 18 C



RÉGLEMENTATION - JURIDIQUE

QUELS SONT LES NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES ?

Un décret européen récent rend obligatoire l'équipement de toutes les voitures neuves avec une série de dispositifs de sécurité **à partir du 7 juillet 2024**. Quels sont ces équipements ? Nous vous présentons en détail ces nouvelles normes.

La sécurité routière est une priorité absolue ! C'est le message clé que l'Union européenne véhicule en imposant aux constructeurs une série d'équipements de pointe sur toutes les voitures neuves vendues dans ses États membres. Le règlement 2019/2144 de l'UE, qui rend obligatoires ces systèmes d'aide à la conduite (ADAS), vise à réduire drastiquement le nombre de décès (estimé à plus de 25 000 par an) et de blessés sur les routes européennes. Cette mesure, déjà en vigueur sur

tous les nouveaux modèles homologués depuis juillet 2022, sera étendue à l'ensemble des véhicules neufs à partir du 7 juillet prochain (à l'exception de deux systèmes de protection des piétons, reportés à 2026). En plus de renforcer la sécurité, ces équipements ouvrent progressivement la voie à la conduite autonome.

DES SYSTÈMES QUE L'ON CONNAIS BIEN

Pas vraiment de révolution à l'horizon ? C'est ce que l'on pourrait penser, car bon nombre de ces technolo-

gies (comme le freinage d'urgence automatique ou l'alerte de franchissement de ligne) sont déjà couramment présentes en série ou en option sur de nombreux véhicules récents. Mais avec ces dispositifs devenant obligatoires sur toutes les voitures neuves, des citadines aux limousines, et ce, quel que soit le niveau de finition, pourrait-on s'attendre à une hausse des prix ? Selon le Parlement européen, non. La production de masse de ces technologies, principalement électroniques, est en marche depuis plusieurs années, ce qui devrait limiter les coûts supplémentaires. Cependant, chaque constructeur aura le dernier mot sur la façon de répercuter ces coûts sur ses tarifs, notamment pour les citadines ou les modèles de base ! Cette situation reflète d'ailleurs celle de certains systèmes déjà largement répandus. Mais puisque la sécurité est la priorité absolue... Voyons de plus près quels sont ces dispositifs.

DÉTECTION DE SOMNO- LENCE

Des dispositifs de surveillance scrutent l'attitude du conducteur et réagissent promptement en cas de conduite erratique, parfois même en émettant des notifications directes. Cette technologie n'a rien de révolutionnaire, étant déjà présente sur de nombreux modèles récents. Dans sa version évoluée, le système peut



même générer une légère vibration dans le volant pour rappeler au conducteur de rester attentif.

RÉGULATEUR DE VITESSE ADAPTATIF

Déjà embarqué sur de nombreuses autos récentes (mais moins commun sur les petites citadines), le « système d'adaptation intelligente de la vitesse » ralentit automatiquement votre voiture, notamment lorsqu'un véhicule plus lent est rattrapé. Le conducteur peut néanmoins reprendre la main sur le dispositif, s'il veut doubler par exemple.

LECTURE DE PANNEAUX

Un système de reconnaissance des panneaux de signalisation analyse les indications de limitation de vitesse en temps réel. Si le conducteur dépasse cette limite, une alerte visuelle ou sonore est émise pour le prévenir. De plus, en tant que mesure de sécurité supplémentaire, le système peut ajuster automatiquement la vitesse régulée par le régulateur de vitesse pour rappeler au conducteur de rester vigilant.

ALERTE DE FRANCHISSEMENT DE LIGNE

Ce système, présent sur divers modèles, offre une fonction d'assistance au maintien dans la voie. Il repose sur une caméra intégrée à la base du rétroviseur intérieur qui surveille les marquages au sol. Si le véhicule commence à dévier de sa trajectoire sans que le clignotant ne soit actionné, le conducteur reçoit une alerte, soit par un signal sonore, soit par une vibration du volant dans sa version améliorée.

FREINAGE D'URGENCE

Une technologie de pointe est à l'œuvre ici : une caméra intégrée à l'avant scrute en permanence l'environne-



ment routier à la recherche de tout danger imminent de collision. Dès qu'un tel risque est détecté, le système alerte le conducteur par un signal sonore ou visuel. Si le conducteur ne réagit pas, le système prend les choses en main en déclenchant automatiquement le freinage pour éviter l'accident.

ALERTE MARCHÉ ARRIÈRE

Des capteurs à ultrasons, disposés de part et d'autre sur le pare-chocs arrière, contrôlent le trafic lorsque le conducteur recule en dehors d'une place de parking. En cas d'obstacles, des alertes sont transmises. Certains modèles enclenchent même le freinage d'urgence automatique pour éviter une collision.

DÉTECTEUR D'USAGERS DE LA ROUTE

Une avancée majeure dans la sécurité routière : ce système va au-delà du simple freinage d'urgence en détectant non seulement les motos, mais aussi les piétons et les cyclistes. En cas de risque de collision, il déclenche automatiquement le freinage pour éviter l'accident. Cette technologie sera présente sur les nouveaux modèles dès juillet prochain, et sera obligatoire sur toutes les voitures neuves d'ici à 2026.

PROTECTION PIÉTONNE

À l'avant, les voitures devront adopter un design et une conception de nature à offrir une zone étendue de protection contre les chocs de la tête d'un piéton ou d'un cycliste en cas de collision. Le but ? Atténuer des blessures potentielles.

« BOÎTE NOIRE » EMBARQUÉE

Appelé enregistreur de données de route (EDR), le dispositif stocke une quarantaine de paramètres de conduite : vitesse, freinage, accélération... Si d'aucuns craignent que le mouchard les surveille, les données sont anonymisées. L'EDR est déclenché uniquement en cas de choc et seules 60 secondes durant celui-ci sont enregistrées. Le but ? Réaliser des analyses statistiques et permettre de comprendre les circonstances de certains accidents, notamment en cas de réquisition d'un juge.

PRÉ-ÉQUIPEMENT POUR ÉTHYLOTEST

Actuellement l'installation obligatoire d'un éthylotest antidémarrage (EAD) en série n'est pas exigée. Toutefois, l'Union européenne requiert que les constructeurs intègrent une interface permettant son installation ultérieure.